

Ute Dieckmann

Les peuples autochtones de Namibie incluent les San, les Nama, les Himba, les Zemba et les Twa. Pris ensemble, les peuples autochtones de Namibie représentent 8 % de la population totale du pays¹.

Le nombre des San (Bushmen) varie entre 27 000 et 34 000 et représente entre 1,3 et 1,6% de la population nationale. Chaque groupe différent de San parle sa propre langue et possède des coutumes, traditions et histoires distinctes. Ils incluent les Khwe, les Hai//om, les Ju/'hoansi, les /Xun, les Naro et les /Xoo. Les San furent, par le passé, essentiellement des chasseurs-cueilleurs mais aujourd'hui, beaucoup ont diversifié leurs modes de vie, travaillant comme domestiques ou salariés agricoles, pratiquant la culture et l'élevage, assurant des petits boulots en zone rurale ou urbaine ou s'engageant dans le petit commerce et les services. Un peu plus de 80% des San ont été dépossédés de leurs terres ancestrales et de leurs ressources et aujourd'hui, ils comptent parmi les plus pauvres et les plus marginalisés des populations du pays.

Les Himba, au nombre de 25 000, résident principalement dans le nord-est semi aride (région de Kunene). Les Himba sont des pasteurs ayant des liens étroits avec les Herero, également pasteurs qui vivent dans le centre et l'est de la Namibie. Les communautés Zemba et Twa vivent à proximité des Himba dans le Nord-ouest de la Namibie². Les Nama, un groupe locuteur Khoe, compte environ 70000 personnes.

La Constitution de Namibie prohibe toute discrimination sur le fondement de l'affiliation ethnique ou tribale mais il n'y a pas de reconnaissance des droits des peuples autochtones ou des minorités dans ce texte. Le gouvernement namibien préfère utiliser le terme de communautés « marginalisées » à la place de communautés indigènes, définissant « indigène » en référence au colonialisme européen impliquant qu'une grande partie des Namibiens sont, en fait, des autochtones.

La Namibie n'a donc pas de législation nationale, traitant directement des peuples autochtones. Cependant, en 2007, la Namibie a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones alors qu'elle n'a pas ratifié la Déclaration 169 de l'OIT. Plusieurs accords internationaux contraignants jouent un rôle important en affirmant et poursuivant le renforcement des normes relatives aux droits humains déjà établies dans le UNDRIP : La Namibie est signataire de la Charte Africaine des droits de l'homme et des Peuples qui se présente comme le premier instrument des Droits de l'Homme en Afrique. De plus, la Namibie a ratifié la Convention sur les Droits de l'Enfant en 1990, la Convention Internationale sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discrimination Raciale (CIETFRD) en 1992 et a signé le Pacte International sur les Droits Civils et Politiques (PIDCP) en 1994.

En 2005, le Bureau du Premier Ministre (BPM) a établi le Programme de Développement San (PDS). En 2007, le mandat du programme a été étendu pour couvrir les autres communautés marginalisées (Twa, Zemba et Himba) qui, il a été indiqué, furent aussi marginalisées et nécessitaient un soutien spécial. En 2009, il est devenu la Division du Développement San, toujours sous tutelle du BPM. L'exécution de ce programme est une étape importante dans la promotion des droits des peuples autochtones/marginalisés en Namibie.

Participation et représentation politiques

La participation et la représentation politiques sont les principaux principes qui assurent aux citoyens de prendre part aux processus de décisions dans tout pays démocratique. Le gouvernement de Namibie a amplifié ses efforts pour garantir la consultation, la participation et la représentation des peuples autochtones Namibiens dans les années passées,

essentiellement à travers la reconnaissance de leurs Autorités Traditionnelles (AT). Toutefois, de nombreux peuples autochtones, spécialement les San, sont peu représentés dans les grands courants politiques. Par exemple, aucun San individuellement n'est membre du Parlement et un San seulement, une femme Ju//'hoan du district de Tsumkwe, est conseillère régionale.

Cinq autorités traditionnelles San (Hai//jom, !Kung, Ju/'hoansi, Omaheke Nord et Sud) ont été reconnues par le gouvernement. Les autres San vivant dans les régions du Kavango, du Zambezi, de l'Ohangwena, de l'Oshana et de l'Omusati n'ont pas d'AT séparées mais sont intégrés dans des autorités traditionnelles des groupes voisins. En conséquence, les intérêts de ces communautés San manquent de toute forme de représentation politique. De plus, sur les cinq autorités traditionnelles San reconnues, trois ont été récemment confrontées à de sérieuses plaintes de la part de leur communauté, à propos du manque de communication, de comportement inapproprié, de corruption, de manque de transparence et de favoritisme/népotisme. Toutefois, les communautés San perçoivent encore l'institution des autorités traditionnelles comme un important outil pour faire entendre leur voix.

Une autre instance représentative, le Conseil Namibien San (*Namibian San Council*), a été établie autour de 2006 avec le soutien fort d'ONG. Ce conseil est composé actuellement de 14 membres, un pour chaque AT (mais pas le chef) et un élu communautaire pour chacun des six principaux groupes San (incluant les Khwe et les représentants San de l'Ohangwena). Il a le potentiel pour jouer un rôle important pour les San en Namibie en termes de représentation des intérêts San dans les processus de décisions – compte tenu en particulier de la perception de nombreux San de leur AT considérées comme ne s'acquittant pas de cette responsabilité. En 2012 et 2013, le Conseil San a participé à de nombreux ateliers de renforcement de capacité. Il reste à voir si le Conseil Namibien San peut éventuellement devenir une organisation représentative au plan national et international.

Terre

L'un des premiers facteurs créant dépendance et marginalisation des San de Namibie est aujourd'hui leur perte rapide de terre et d'accès aux ressources naturelles.

L'accès à la terre des peuples San varie considérablement d'une région à une autre et entre les différents systèmes fonciers : les San vivent sur des terres ou des fermes commerciales qui sont la propriété d'autres personnes ; ils vivent dans des townships urbains, dans des zones communales dans lesquelles la majorité des résidents appartient à d'autres groupes ethniques (plus dominant) ; ils vivent dans des *conservancies* dans des Parcs nationaux et des fermes de réinstallation.

En général, la grande majorité des San n'a pas encore de droits fonciers *de jure* et rencontre beaucoup de difficultés pour sécuriser de tels droits. L'accès à la terre et aux ressources naturelles de la partie des San dans le Kavango est menacé par le développement de fermes de petite taille. Les Hai//om de la ferme Six (régions d'Oshikoto) ont perdu l'accès à la terre et aux ressources en raison d'une allocation de « leur » terre à des fermiers Owambo et à leurs troupeaux en 2009. Bien que cette réinstallation est considérée comme une solution temporaire, les fermiers Owambo sont toujours là en 2013 et il y a peu d'espoir que la situation évolue. Les Hai//om dans le parc National d'Etosha sont poussés à quitter le parc en les excluant des bénéfices de la concession touristique et des aspects y afférents. Pour plusieurs communautés San, toutefois, l'accès à la terre s'est amélioré dans les dernières décennies. Par exemple, la *conservancy* N=/a Jaqna dans la région de l'Otjozondjupa a été publiée au journal officiel en 2003 et les Khwe et d'autres résidents de Caprivi ont reçu des droits d'utilisateurs dans le Parc National de Bwabwata (régions du Zambezi et du Kavango) depuis 2006. Cependant, même les communautés ayant amélioré leur accès à la terre doivent encore faire face à de sérieuses menaces aujourd'hui, par exemple, dans la *conservancy* de N=/a Jaqna (barrières illégales), dans la *conservancy* de Nyae Nyae (afflux de fermiers Hereros

avec leur bétail) et dans le parc national de Bwabwata (afflux des Hambukushu et de leur bétail, sans droit *de jure* à résider dans ce parc).

Le gouvernement Namibien, à travers la Division du Développement San, doit tenter principalement de traiter la dépossession foncière des communautés San avec le rachat de fermes de réinstallation, employant un modèle de réinstallation de groupe. Au moins huit fermes de réinstallation ont été acquises pour les communautés San dans les régions de Kunene, Oshikoto et Otjozondjupa depuis 2008. Dans son approche, le BPM a porté une attention particulière sur l'endroit où les San resteront, établiront leur foyer et leurs services d'éducation et de santé, dans ces nouveaux projets de réinstallation.

Toutefois, le BPM ne fournit pratiquement aucun soutien post-installation en termes de développement pérenne des revenus des agriculteurs bien que dans une période récente une attention plus soutenue a été portée au soutien aux infrastructures et au développement du bétail.

Le groupe de fermes de réinstallation est habituellement densément peuplé et souvent encombré d'animaux. Une stratégie globale a déjà été formulée. Actuellement, la plupart des San dans les projets de réinstallation sont très dépendants des soutiens extérieurs. Cela inclut l'aide alimentaire primaire fournie par le SDP à travers le système de pension vieillesse (Old Age Pension), financé par le gouvernement pour les Namubiens de plus de 60 ans. En plus, aucun des San bénéficiaires de la réinstallation n'a jamais reçu de titre de propriété en son nom propre.

En somme, le manque d'accès à la terre et à la sécurité foncière demeure le principal défi pour les San en 2013 au regard de leur pauvreté, marginalisation, identité et survie culturelle.

Culture et discrimination

Le respect des cultures autochtones - et les engagements concomitants en vue de protéger les valeurs et les traditions enchâssées dans leurs cultures - reste malheureusement sous-développé et négligé par la société namibienne contemporaine. Par exemple, de nombreux namubiens ne connaissent pas les langues qui sont parlées par les personnes regroupées sous le vocable « San », ni quelles communautés discrètes se trouvent parmi les San de Namibie. De plus, l'idée selon laquelle les San vagabondent toujours à travers le pays est très répandue. Les San sont souvent perçus comme n'ayant pas de culture parce que, d'un côté, les étrangers sont ignorants de leurs traditions et de l'autre, - à partir d'une perspective évolutionniste - le mode de vie des San est peut-être regardé comme datant de la culture de l'âge de pierre, impliquant que d'autres groupes ethniques se situent plus haut sur l'échelle de l'évolution.

Assurément, il y a aussi certains segments de la société namibienne qui perçoivent les San (et les autres peuples autochtones, tels que les Himba) comme de nobles sauvages, des environmentalistes qualifiés qui sont en totale harmonie avec leur environnement aride dans lequel ils vivent et qu'ils parcourent. Ces deux idées diamétralement opposées au sujet des San partagent cette tendance en général à méconnaître les développements historiques qui ont affecté les différents groupes San de diverses manières.

Education

En comparaison avec d'autres pays en Afrique australe, les politiques éducatives namubiennes sont plus progressistes en termes d'exigences éducatives pour les minorités. Malheureusement, aucune de ces politiques n'est mise en application et la réalité est que les grandes inégalités existent encore en termes d'accès à l'éducation et de réalisation. Des recherches récentes ont encore souligné le fait que les communautés San constituent les groupes ethniques les plus désavantagés dans le système éducatif et quelques San seulement sont parvenus au niveau secondaire³.

Les raisons de cette situation incluent la pauvreté, la discrimination, le déplacement de villages, l'inadéquation culturelle (langue et différences culturelles liées aux pratiques sociales et culturelles), des parcours inappropriés, un manque de modèles et les grossesses des adolescentes. Le niveau d'éducation généralement bas parmi les peuples autochtones affecte de manière sévère leur situation économique. Par conséquent, les San sont souvent incapables d'entrer sur le marché du travail et sont donc dépendants de menus travaux.

Politique de développement et recherche

Surtout, le Bureau du médiateur a commencé le processus d'élaboration du Livre Blanc sur les Peuples Autochtones en Namibie en 2013, avec le soutien du programme de l'OIT : « Promotion et Réalisation des Droits des Peuples San de la République de Namibie »⁴. En outre, en coopération avec la Fondation de la Recherche sur le Désert en Namibie (DFDN), le Centre d'Assistance Légale (CAL) a complété sa réévaluation du statut des San de Namibie. L'objectif de cette étude est de fournir une information sur les moyens de subsistance des différentes communautés San en Namibie afin d'aider les parties prenantes, tels que le Bureau du Premier Ministre, les ministères de tutelle, les Conseils régionaux, les ONG et les partenaires de développement, à perfectionner leurs projets et leur réalisation en vue d'améliorer les conditions de vie des San. Les résultats de cette recherche seront publiés au début 2014.

Le Rapporteur spécial de l'ONU publie son Rapport

En avril 2013, le Rapporteur spécial de l'ONU sur les Droits des peuples autochtones, James Anaya, a publié son rapport « Situation des Peuples Autochtones en Namibie », qui a examiné la situation des droits de l'Homme des peuples autochtones dans la République de Namibie sur la base de recherche et d'informations rassemblées durant sa visite dans ce pays entre le 20 et 28 septembre 2012. Bien qu'il connaisse les réalisations du gouvernement afin d'améliorer la situation des peuples autochtones, il a observé « un manque de politique gouvernementale cohérente en Namibie qui affecte la valeur positive des identités et pratiques distinctes de ces peuples ou qui promeut leur capacité à survivre en tant que peuples avec leurs cultures distinctes intactes dans le sens plein du terme, incluant leurs relations à leurs terres ancestrales, à leurs autorités et à leur langue »⁵.

Projet de barrage hydroélectrique sur de le fleuve Kunene

Un autre développement en 2013 a concerné les Himba et les Zemba de la région de Kunene dans le contexte d'un projet des gouvernements d'Angola et de Namibie en vue de construire le « Barrage Baynes », un projet d'hydroélectrique à 50 km à l'ouest de Epupa à Baynes sur la rivière Kunene. En février 2013, via la Commission Technique Jointe Permanente (CTJP), les gouvernements d'Angola et de Namibie ont exploité les résultats de l'Évaluation sur les Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) de la faisabilité du projet de développement de Baynes qui ont conclu que le site pourrait être moins perturbateur pour la vie des Himba locaux que le projet Epupa (planifié dans les années 90)⁶. L'étude ne propose toutefois pas de recommandations conclusives quant au moment où le projet doit commencer. En Mars 2013, environ 1 000 Himba et Zemba ont protesté à Opuwo, la capitale de la région de Kunene, contre le projet de construction du barrage sur le site de Baynes⁷.

La protestation a principalement reposé sur l'incertitude quant à la date de construction et au manque de consultation avec les communautés Himba et Zemba sur l'ensemble du projet. Une délégation a également approché un conseiller juridique afin de les assister dans cette action et pour d'autres questions, telles que la non-reconnaissance de leur AT par le

gouvernement namibien, ce qui renvoie à la marginalisation continue des communautés Himba et Zemba de la région de Kunene.

Notes and references

1 For more information on the San see Dieckmann, Ute et al. (in press): "Scraping the Pot": San in Namibia Two Decades after Independence. Windhoek: Legal Assistance Centre.

2 The Twa have traditionally been hunters and gatherers in the mountains, while the Himba and Zemba (also Tjimba) are cattle breeders and small-scale agriculturalists (see <http://www.norad.no/en/tools-and-publications/publications/reviews-from-organisations/publication?key=403144>).

3 See, for example, the Ministry of Education, Namibia (Ed.) (2010): EMIS (Education Management Information system). Windhoek. Dieckmann et al (Eds.) (forthcoming): "Scraping the Pot" San in Namibia Two Decades after Independence. Windhoek: Legal Assistance Centre & Desert Research Foundation.

4 The Namibia component of the Indigenous Peoples Programme under the 2008/12 partnership programme of the Spanish Agency for International Development Cooperation and the International Labour Organization.

5 Anaya, James (2013). Report of the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples: The situation of indigenous peoples in Namibia. Human Rights Council. <http://unsr.jamesanaya.org/country-reports/the-situation-of-indigenous-peoples-in-namibia>

6 <http://www.erm.com/Global/Public%20Info%20sites/Baynes/BID-version-English-23-April-2013-FINAL.pdf>.

7 <http://earthpeoples.org/blog/?p=4071>.

Ute Dieckmann est coordonnateur de la recherche à l'environnement terrestre et le développement du projet du Centre d'assistance juridique en Namibie. Ses recherches sur la dernière décennie ont porté sur les San et la réforme agraire en Namibie. Elle coordonne actuellement la réévaluation de l'état des San en Namibie

*Source : IWGIA Indigenous World 2014
Traduction de l'anglais par **Raphaël Porteilla**
Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Afrique*